



# L'Agenda Culture pour le Climat :

tirer parti du potentiel de la culture  
comme pilier de l'action climat

## #CitiesAreListening

Circuit Cabildo Público

**Un document d'orientation préparé pour  
le Congrès mondial de CGLU et le Sommet des dirigeants**

Daejeon, Korea  
10-14 octobre, 2022

Proposé par

**Réseau Patrimoine Climatique  
Climate Chance,  
Alliance mondiale pour les droits de l'humanité  
Forum international des femmes autochtones  
MCR2030**



## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	Error! Bookmark not defined.
<b>Town Hall Climat et Culture : Constats et contexte</b> .....	5
<b>Qu'est-ce que la culture ?</b> .....	6
<b>Qu'est-ce que l'action climat ?</b> .....	8
<b>Le défi auquel nous faisons face</b> .....	10
<b>La culture : une force manquante dans l'action climat</b> .....	14
<b>Les gouvernements locaux et régionaux sont dans une position unique pour piloter l'Agenda Culture pour le Climat avec la société civile</b> .....	19
<b>Marche commune à suivre</b> .....	25



## Résumé exécutif

[Brouillon alors que le document est en phase de finalisation ---- Ce Town Hall Climat et Culture entend révéler le potentiel de la culture en incluant les arts, le patrimoine, les savoirs traditionnels et les modes d'apprentissage autochtones pour aider les personnes à effectuer une réinterprétation transformatrice des pérocultures d'aujourd'hui et des mentalités qui les accompagnent et imaginer et concrétiser des futurs bas carbone, justes et résilients au climat. Cela veut dire rompre les silos qui existent entre la nature, l'environnement et la culture et inclure les agents culturel·le·s dans le travail sur le climat, et ce, dans tous les secteurs (construction, énergie, mobilité, alimentation), en tirant parti du potentiel de la culture pour faciliter des processus inclusifs et mettre au centre l'égalité intergénérationnelles et les approches à l'action climat fondées sur les droits, les lieux, la demande et les êtres humains.]

## **Town Hall Climat et Culture : Constats et contexte**

Le Town Hall 2022 de CGLU est un espace de dialogue et d'interaction entre différents collectifs de la société civile organisés à l'échelle internationale et la direction politique du collectif des gouvernements locaux et régionaux (GLR) pour définir nos politiques mondiales.

Les thématiques du Town Hall sont directement liées au Pacte de CGLU pour l'avenir et ses trois axes : Personnes, Planète et Gouvernement. Elles reflètent également les priorités et les cibles incluses au programme commun du secrétaire général de l'ONU, qui envisage les 25 prochaines années et tente d'imaginer un système multilatéral plus inclusif et fonctionnant davantage en réseau.

L'urgence climatique, irrémédiablement accompagnée de la crise de la perte de biodiversité sont des enjeux marquants de notre époque. Aucune surprise donc que le changement climatique soit le sujet de l'un des Town Hall 2022 de CGLU. En revanche, ce qui peut surprendre est que CGLU a choisi de souligner les dimensions sociales et culturelles de la crise climatique. Audacieuse, cette décision reflète une compréhension perspicace des deux grands points faibles de la planification, de la politique et de l'action climatiques actuelles, et les points forts des gouvernements locaux et des villes ; une décision à laquelle les auteur-ric-e-s ont pleinement souscrit.

Le Town Hall Climat et Culture a été mené à bien par le groupe de travail facilité par le Réseau Patrimoine Climatique (Climate Heritage Network) et comprenait un vaste éventail d'organisations et réseaux. Les dirigeants et dirigeantes venant de ces organisations sont notamment Andrew Potts et Angélica Arias (Réseau Patrimoine Climatique) ; Ronan Dantec (Climate Chance) ; Corinne Lepage (Alliance mondiale pour les droits de l'humanité) ; Aminatu Gambo (Forum international des femmes autochtones) ; et Sanjaya Bhatia (MCR2030), mais aussi le Caucus de la jeunesse de CGLU (représenté par Daniel Akinjise, jeune leader africain) ; le Caucus féministe (représenté par Sri Husnaini Sofjan, Commission Huairou) ; le Caucus sur l'accessibilité/questions liées au handicap (représenté par Ele Sorensen, le Dr Victor Pineda, Serida Catalano, Luis Artieda, World Enabled et Hannes Juhlin Lagrelius, Union mondiale des aveugles) ; et le Caucus sur l'accessibilité/questions liées au vieillissement (représenté par Katherine Kline, groupe constitutif partenaire sur les personnes âgées, Assemblée générale des partenaires).

Le processus de Town Hall a permis à ces partenaires et à d'autres parties prenantes internationales de collaborer sur l'exploration des dimensions culturelle et sociale parfois oubliées de la crise écologique. Fruit de cette collaboration, ce document d'orientation vise à éclairer le Pacte de CGLU pour l'avenir et donner de la clairvoyance aux GLR sur la réponse mondiale au changement climatique qui se trouve sur une mauvaise voie dangereuse. Il fournit également des recommandations pour rectifier le tir de toute urgence, par l'intermédiaire d'un nouvel Agenda Culture pour le Climat, qui tire parti du potentiel de la culture comme pilier de l'action climatique.

Ce rapport s'appuie sur l'Agenda 21 de la culture. L'Agenda 21 de la culture était en partie une réponse à l'Agenda 21, un agenda pour le développement durable au 21e siècle approuvé par les membres de l'ONU lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 – la réunion même qui a également lancé la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (la CCUNCC). Tout comme la CCUNCC, l'Agenda 21 n'abordait pas la culture en profondeur. L'Agenda 21 de la culture a été mis au point pour combler ce manque. Une démarche qui a contribué à déclencher l'adoption de la position politique de CGLU « La culture est le quatrième pilier du développement durable. » Il est donc juste que l'Agenda 21 de la culture, conçu pour aider à articuler le pilier manquant de la durabilité, participe à mettre au point ce nouvel Agenda Culture pour le Climat, qui vise à aider à articuler le pilier culturel manquant de l'action climat.

## Qu'est-ce que la culture ?

Pour pouvoir comprendre le potentiel de la culture comme pilier dans la réponse au changement climatique, il est essentiel d'apprécier l'ampleur de la culture sous toutes ses dimensions. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) définit la culture comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances<sup>i</sup> ».

La culture est façonnée par les valeurs, les croyances, les langues, les connaissances, les arts et la sagesse avec lesquels une personne ou un peuple, de façon individuelle ou collective, exprime à la fois son humanité et le sens qu'ils et elles donnent à leur vie et à son cours.

Les expressions culturelles comprennent les expressions artistiques transmises au moyen des mots (littérature), du son (musique, radio), des images (photo, TV, films), du mouvement (arts du spectacle tels que la danse, le théâtre) ou d'objets (sculpture, peinture, design) et de biens, services et activités culturelles produites et distribuées par les industries culturelles et créatives.

La culture est un bien commun qui élargit la capacité de chacun et chacune à façonner son propre avenir. Tou-te-s les individus sont des véhicules de culture, tout en étant participant-e-s de son développement. La culture elle-même est un processus qui nous permet de comprendre, interpréter et transformer la réalité.

Les droits culturels font partie intégrante des droits humains. Les libertés culturelles des individus et des communautés sont toutes deux résultat et condition essentielle de la véritable démocratie. Les droits culturels garantissent l'accès de toutes et tous aux ressources dont il-elle-s ont besoin pour poursuivre leur processus d'identification culturelle, tout au long de leur vie, mais aussi pour participer activement et refaçonner

les cultures existantes. La citoyenneté culturelle suppose des droits, des libertés et des responsabilités. L'accès tout au long de la vie et la participation aux univers culturels et symboliques sont des facteurs essentiels au développement des capacités de sensibilité, d'expression, de choix et de pensée critique, qui permettent la construction de la citoyenneté et de la paix au sein de nos sociétés.

Le patrimoine est compris comme une dimension de la culture. Dans la pratique internationale, le patrimoine englobe à son tour le patrimoine naturel et culturel. Le patrimoine naturel a été défini comme faisant référence aux caractéristiques naturelles, aux formations géologiques et géomorphologiques et aux zones délimitées constituant l'habitat des espèces menacées d'animaux et végétaux, et sites naturels de valeur du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Le patrimoine naturel soutient la biodiversité et les systèmes humains.

Le patrimoine culturel comprend les connaissances émanant de l'expérience humaine et du passé de l'humanité, notamment les preuves du changement paléoclimatique, l'évolution sociale et les réponses humaines au changement environnemental dans le passé. Ces connaissances sont dynamiques et constamment recrées par les communautés et les groupes, pour répondre à leur environnement et leur histoire. Elles reflètent et incarnent le savoir contemporain des environnements, de l'utilisation des terres et de l'intendance des ressources mis au point sur des générations de communautés autochtones et locales ; de modèles et d'événements dans le développement du monde moderne, notamment les histoires du colonialisme, du capitalisme et de l'industrialisation. Le patrimoine culturel est l'archive de la créativité humaine dans le temps et toutes les formes de patrimoines constituent des bases à la créativité dans le présent.

La notion de transmission intergénérationnelle du patrimoine culturel est essentielle. Cette connexion peut également être clairement vue dans des instruments tels que la **Déclaration universelle des droits de l'humanité**, qui entend veiller à la transmission du patrimoine commun de l'humanité aux générations futures dans le contexte des droits humains et de la responsabilité des humains à protéger l'environnement pour les générations futures.

Nombre de méthodologies de patrimoine établissent une distinction entre le patrimoine culturel matériel (tangible) et immatériel (intangible), mais ces distinctions sont complexes, voire problématiques. Le patrimoine culturel matériel comprend les sites, édifices et structures archéologiques et les monuments, paysages et collections de musées et le patrimoine documentaire, comme celui que l'on trouve dans les bibliothèques et les archives.

Le patrimoine culturel immatériel comprend les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les compétences et les modes d'acquisition du savoir – ainsi que les instruments, les objets, les artefacts, et les espaces culturels qui y sont associés – que les communautés, les groupes et dans certains cas, les individus, reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. On fait parfois référence

au patrimoine culturel immatériel comme un « patrimoine vivant », en ce sens qu'il est transmis mais constamment recréé. Certains éléments du patrimoine ont été classés, répertoriés ou inventoriés par les acteur·rice·s gouvernementaux et professionnels tandis que d'autres sont simplement reconnus en tant que tels par des groupes associés et des communautés.

Les systèmes de connaissances des communautés locales et des peuples autochtones sont reconnus comme patrimoine culturel mais ces éléments ne sont pas co-définis. Les communautés locales et les peuples autochtones sont des communautés contemporaines vitales. Toutefois, étant donné les générations et générations d'expérience détenues par les peuples autochtones et leurs systèmes de connaissances, et les liens étroits des peuples autochtones et de nombreux communautés locales et leurs systèmes de connaissances avec les milieux environnants, les vulnérabilités et la réactivité de ces liens étroits au changement climatique peuvent être difficiles à décrire, activer et aborder si l'on ne prête pas attention au patrimoine qu'ils reflètent.

## Qu'est-ce que l'action climat ?

Il existe un grand nombre de façons de catégoriser les éléments clés de l'action climat. Le point de départ à la préparation de ce document d'orientation est un rapport mondial antérieur, intitulé « L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat<sup>ii</sup> » publié en 2019 par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). La première partie de ce rapport aborde la nécessité d'une vision positive et fondée sur les politiques du rôle du patrimoine culturel dans la réponse au changement climatique et pour concrétiser les ambitions de l'Accord de Paris. L'intention était de discuter du patrimoine en utilisant la logique et le vocabulaire de l'action climat et de la climatologie.

Le rapport L'avenir de notre passé regroupe l'action climat et la réponse au changement climatique en quatre catégories, qui dérivent de l'Accord de Paris de 2015 : Atténuation, Adaptation, Pertes et préjudices et Niveau élevé de l'ambition. Le présent document fait un usage généralisé de ces catégories.

**Atténuation** : le changement climatique résulte en grande partie du rejet dans l'atmosphère de gaz à effet de serre (GES) piégeant la chaleur, tels que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), un rejet principalement dû à la combustion des carburants fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel. L'atténuation fait référence aux interventions humaines pouvant réduire ces émissions de GES ou accroître les puits de GES. L'Accord de Paris a établi l'objectif de poursuite des efforts pour limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 degré Celsius (C) par rapport aux niveaux préindustriels (article 2) ; pour atteindre zéro émission GES à la seconde moitié du 21<sup>e</sup> siècle ; en conservant et en renforçant les puits et les réservoirs à GES, notamment les forêts (article 5).



**Adaptation** : les activités humaines ont déjà réchauffé la planète d'environ 1,1°C, résultat des GES émis depuis 1850. Les humains doivent donc s'adapter au changement climatique que nous avons déjà causé. L'adaptation au sein des systèmes humains fait référence au processus d'ajustement au climat actuel ou prévu et à ses effets, afin de modérer les dommages et maximiser les possibilités. Ceci est lié à l'article 7 de l'Accord de Paris, qui établit un objectif mondial d'accroissement de la capacité d'adaptation, en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité au changement climatique. L'article 7.5 reconnaît que l'action pour l'adaptation « devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux. »

**Pertes et préjudices** : il existe des limites à la capacité des systèmes humains et naturels à s'adapter aux impacts du changement climatique. Lorsque les limites d'adaptation des systèmes sont atteintes, des pertes et préjudices peuvent en résulter. Ils peuvent être économiques ou non économiques (les « NEL »). La formule « Pertes et Préjudices » (avec majuscules) fait généralement référence au débat politique (notamment les enjeux de responsabilité et de compensation) alors que « pertes et préjudices » (en minuscules) a été utilisé pour faire largement référence aux dommages des impacts (observés) et des risques (prévus). Voir l'article 8 de l'Accord de Paris.

**Niveau élevé de l'ambition** : l'ambition dans le contexte de l'action climat fait référence à la volonté collective et aux moyens de lutter contre le changement climatique et de concrétiser les objectifs de l'Accord de Paris. Ceci demande de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation, la participation publique et l'accès aux informations. Nombre de ces éléments sont recueillis dans l'initiative de la CCNUCC, connue comme l'action pour l'autonomisation climatique (ACE, pour « Action for Climate Empowerment »). Les aspects clés de ces concepts sont liés aux articles 9, 10, 11 et 12 de l'Accord de Paris.

Le rapport de l'ICOMOS reconnaît la **justice climatique** comme dimension transversale de l'action climat. La justice climatique relie le développement et les droits humains afin de parvenir à une approche focalisée sur l'humain pour lutter contre le changement climatique, en préservant les droits des populations les plus vulnérables et en répartissant les charges et les retombées bénéfiques du changement climatique et ses impacts de façon équitable et juste. Ceci inclut de reconnaître que les valeurs extractives et spoliatrices qui ont nourri les idéologies du colonialisme et de la mondialisation sont une cause profonde de la crise climatique.

Le changement climatique a démontré avoir à la fois des impacts directs et indirects sur l'exercice effectif d'un large éventail de **droits humains** garantis au plan international, notamment le droit à la vie, à l'autodétermination, au développement, à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé, au logement, à l'éducation, à une participation significative et éclairée. La justice climatique requiert une action climat en cohérence avec les accords sur les droits humains, obligations, standards et principes existants. Ceux et celles qui ont le moins contribué au changement climatique souffrent de façon

injuste et disproportionnée de ses dégâts. Ils et elles doivent pouvoir participer significativement à l'action climat et en être les premier·e·s bénéficiaires, et doivent avoir accès à des recours efficaces.

Toute l'action climat dépend des **conditions favorables**. Les conditions favorables sont les conditions qui peuvent accélérer et multiplier les transitions systémiques qui limiteraient la hausse des températures à 1,5°C, tout en parvenant à un développement durable. Les conditions favorables comprennent des dimensions socioculturelles mais aussi les financements, l'innovation technologique, les capacités institutionnelles et la gouvernance multiniveaux.

## Le défi auquel nous faisons face

La science tout comme l'expérience vécue par les individus révèlent que non seulement la planète est en crise, mais également que les efforts actuels pour affronter les crises qui touchent à la biodiversité et au climat sont des échecs. Comment corriger le tir, regrouper les ambitions et concrétiser l'action transformatrice sont les grands défis de notre temps.

### Une planète en crise

Nous avons été prévenus par les scientifiques, les peuples autochtones, la société civile, même par nos enfants, des conséquences catastrophiques grandissantes de la perte de biodiversité et du changement climatique. Au début de 2022, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a déclaré que le monde approche « à toute allure » de la catastrophe climatique et que nous risquons de rendre la Terre inhabitable<sup>iii</sup>. Les climatologues indiquent que la décennie 20 sera critique et qu'il faut « maintenant ou jamais » éviter les pires impacts du changement climatique, notamment les grandes villes submergées, des vagues de chaleur sans précédent, des tempêtes terrifiantes et l'extinction d'un million d'espèces végétales et animales. Et pourtant aujourd'hui, l'action climat collective dans le monde fait dangereusement fausse route.

L'Accord de Paris signé en 2015 a créé un objectif convenu à l'échelon international sur le maintien du réchauffement de la planète à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Chaque hausse du réchauffement est importante et alors que la limite de 1,5°C de réchauffement climatique provoquera des dégâts graves, les impacts de températures plus hautes seront nettement pires. Par exemple, alors que les récifs coralliens disparaîtraient significativement avec un réchauffement de 1,5°C, la quasi-totalité (> 99 %) serait perdue avec une hausse de 2°C.

Malgré ces conséquences imminentes, maintenir le réchauffement climatique à 2°C a fortiori 1,5°C semble plus un fantasme qu'une réalité. Le Rapport 2021 de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions<sup>iv</sup>

conclut que le monde est actuellement sur la voie d'une augmentation de la température mondiale de 2,7°C d'ici la fin du siècle et ce, après avoir pris en compte les nouveaux engagements nationaux à la perspective de la Conférence 2021 de l'ONU sur le climat (COP26), combinés à d'autres mesures d'atténuation.

Pour maintenir la limite de 1,5°C fixée par l'Accord de Paris, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que nous devons réduire les émissions mondiales de 45 % des niveaux de 2019 d'ici à 2030 (et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050). Ceci requiert alors des réductions immédiates et drastiques des GES dans tous les secteurs, notamment dans les villes, la construction, l'énergie, l'alimentation et la mobilité. C'est pourtant le contraire qui se produit.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) signale que les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées aux énergies étaient en hausse de 6 % en 2021, alors que l'économie mondiale rebondissait vigoureusement de la crise de la COVID-19 et s'appuyait beaucoup sur l'énergie créée par la combustion de charbon pour ce faire<sup>v</sup>. L'augmentation des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> a été la plus importante de toute l'histoire dans l'absolu, contrebalançant largement le déclin provoqué par la pandémie l'année précédente. Le monde ne semble pas avoir « reconstruit en mieux » depuis la COVID-19.

Un rapport édifiant du GIEC a été publié en 2021, indiquant que dans la presque totalité des scénarios d'émissions examinés, il est prévu que le réchauffement climatique atteigne les 1,5°C « au début des années 2030<sup>vi</sup> ». La sombre perspective du « dépassement » se profile alors à l'horizon. Le dépassement est le moment où le réchauffement dépasse la limite de 1,5°C avant que la Terre ne se refroidisse en dessous des 1,5 degré comme résultat de la concrétisation ultime de zéro émission nette de GES.

Nombre de modèles climatiques montrent qu'il faudra des années, voire des décennies avant une stabilisation à 1,5°C. Pire encore, « l'inversion du réchauffement » dans ces modèles est souvent prévue d'être atteinte via des technologies de géo-ingénierie et d'élimination du carbone spéculative et non éprouvées. Lors du dépassement, les risques seront plus grands pour les systèmes humains, notamment pour les infrastructures, les localités côtières à faible altitude, certaines mesures d'adaptation se

### Risques du changement climatique, vulnérabilité et tendances pour les villes<sup>viii</sup>

- La santé humaine, les moyens d'existence et les infrastructures essentielles sont endommagés et perturbés par les impacts du changement climatique. Les impacts en cascade atteignent la chaîne d'approvisionnement, touchant même les villes qui ne sont pas les plus directement exposées aux aléas climatiques.
- Les villes et les localités près de la mer sont en première ligne du changement climatique. La hausse du niveau des mers et l'augmentation du déferlement des cyclones tropicaux et de l'intensité des pluies aggraveront la probabilité d'inondation des villes côtières, alors même que ces zones vivent une urbanisation rapide<sup>ix</sup>.

fondant sur les écosystèmes et les moyens d'existence, valeurs culturelles et spirituelles qui y sont associés. Certains impacts sont tout bonnement irréversibles, même si les températures déclinent par la suite<sup>vii</sup>.

Le changement climatique mondial aura des répercussions disproportionnées sur les groupes vulnérables, avec le péril de la pauvreté et des migrations qui menacent de jeter encore des millions de personnes dans la pauvreté d'ici à 2030, en particulier dans les villes côtières. Ces impacts et d'autres prévus constituent une « menace grave » au futur développement durable.

Le caractère cumulatif des émissions de CO<sub>2</sub> n'a fait qu'accélérer la vitesse et la profondeur auxquelles un changement fondamental à l'échelle des systèmes se révèle nécessaire si l'on entend concilier les trajectoires de développement sociétales avec les engagements politiques de l'Accord de Paris. Pour les pays plus prospères et industrialisés, respecter les engagements de températures souscrits dans l'Accord de Paris et les principes d'équité inscrits dans l'accord requiert des taux d'atténuation sur les territoires se situant au-dessus de 10 % par an.

- Globalement, jusqu'à 16 fois plus de personnes pourraient être exposées aux chaleurs extrêmes à l'avenir, la majorité d'entre elles vivant dans les centres urbains.
- 410 millions de personnes vivant dans les zones urbaines pourraient être exposées à des pénuries d'eau en raison de graves sécheresses, avec un réchauffement de 2°C.
- Les établissements informels sont les plus vulnérables, avec des répercussions disproportionnées sur le plan économique et social des personnes marginalisées des zones urbaines.
- Des dizaines de millions de personnes pourraient ne pas être en mesure de rester où elles sont, menant à des migrations climatiques (principalement au sein du même pays, mais également vers d'autres pays) qui peuvent perturber la stabilité économique et politique et alimenter les conflits.

## Échec des politiques, de la planification et de l'action climatiques actuelles

30 ans après la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (1992) établissant un traité environnemental international pour lutter contre les « perturbations anthropiques dangereuses (induites par l'homme) du système climatique » et six ans après que les pays du monde ont signé l'Accord de Paris, les dirigeants mondiaux admettent que l'objectif de 1,5°C de ce même accord est à l'agonie<sup>x</sup>. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a appelé cette catastrophe climatique en spirale une « condamnation accablante de l'échec du leadership climatique<sup>xi</sup> ». Comment en sommes-nous arrivé-e-s là ? Comment le leadership climatique a-t-il échoué, précisément ? Après trois décennies de planification, politiques

et action climatiques, pourquoi n'avons-nous pas infléchi la courbe des émissions mondiales de GES ?

Dans un article marquant<sup>xiii</sup> publié juste avant la COP26, 20 scientifiques, dont un ex-président du GIEC, rejettent la responsabilité de l'échec à infléchir la courbe des émissions en partie à ce qu'ils et elles appellent une « incapacité généralisée au sein des sociétés industrielles modernes à imaginer des modes de vie qui ne soient ni attachés à l'économie carbone ni dépendants des récits de progrès reposant sur la croissance économique perpétuelle. »

La rareté des imaginaires sociaux<sup>xiii</sup> capables de concevoir des modes de vie vraisemblables sans dépendre des combustibles fossiles, écrivaient ces scientifiques, n'est pas seulement un problème du changement climatique. Ceci est plutôt intimement lié à une « monoculture épistémologique » qui a appauvri la capacité collective à imaginer et concrétiser des modes de vie ne dépendant pas de l'exploitation des peuples et des ressources naturelles. Ces facteurs ont créé un « discours qui arrange bien et valide les approches politiques existantes relatives au changement climatique, tout en marginalisant les propositions d'alternatives. »

La marginalisation est mise en application dans la planification pour le climat, en partie à travers l'usage répandu de la modélisation et des analyses de rentabilité, qui tendent à mettre en avant un ensemble restreint de solutions technologiques et axées sur le marché et sont loin de saisir les mesures côté demande et les facteurs systémiques, incertains ou contestés, moins faciles à modéliser ou quantifier. Ces facteurs comprennent des enjeux sociaux, politiques et éthiques<sup>xiv</sup> qui sont au cœur de l'action climat axée sur les êtres humains, notamment l'attention portée aux systèmes historiques et socio-économiques (ex. : le colonialisme) qui ont aidé à provoquer le changement climatique et les conséquences actuelles de ces systèmes sur les vies et les moyens d'existence (passés comme présents).

Même lorsque les personnes *sont* au centre de la politique climatique (comme dans les plans d'économie d'énergie auprès des consommateur·rice·s), elles sont souvent décrites comme des acteurs et actrices purement autonomes, qui ne sont pas entravé·e·s dans la mise en pratique de leurs préférences personnelles (bien qu'avec des aides institutionnelles et des contraintes comme conditions de base)<sup>xv</sup>. Ces approches passent à côté du fait que les personnes sont imbriquées dans la culture et que les systèmes culturels des sociétés (et les dimensions spirituelles, religieuses et éthiques correspondantes) influent sur les valeurs des individus qu'il faut pouvoir comprendre comme relevant du comportement humain. Par conséquent, ces approches sous-estiment les structures complexes au sein desquelles les personnes fonctionnent et les conditions nécessaires pour une action climat foisonnante et collective.

Une critique du même ordre a été formulée sur la climatologie, qui tend à être dominée par les sciences naturelles et les autres disciplines où prévalent les approches quantitatives, en excluant les autres systèmes de connaissances et même les sciences sociales d'étude de la culture, qui ont tendance à être qualitatives<sup>xvi</sup>.

L'exclusion de la planification et de la modélisation climatiques correspond à une exclusion en personne. Nombre de processus de planification climatique ne sont pas

inclusifs et reproduisent les stigmatisations et les marginalisations existantes et échouent à faire participer les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

De plus en plus, des voix s'élèvent<sup>xvii</sup> pour dire que ces exclusions perpétuent une approche par à-coups de l'action climat, qui aide à expliquer pourquoi la planification climatique est loin d'atteindre le changement rapide et transformateur nécessaire pour maintenir le réchauffement mondial à 1,5°C et éviter les points de non-retour climatiques pouvant donner lieu à des pertes et préjudices irréversibles.

## La culture : une force manquante dans l'action climat

La politique et la planification climatiques actuelles échouent à concrétiser l'action climat au rythme et à l'échelle nécessaires pour éviter la catastrophe climatique. Après 30 ans d'action climat, qu'est-ce qui n'a pas été tenté ? Qui n'a pas encore voix au chapitre de l'action climat ? On ne peut faire réponse plus claire : la culture. La culture reste la grande force manquante de l'action climat, une omission que le monde ne peut pas se permettre.

Le potentiel immense du patrimoine culturel à piloter l'action climat et appuyer des transitions justes par les communautés vers des futurs à faibles émissions de carbone et résilients au climat est largement reconnu<sup>xviii</sup>. La culture est déjà reconnue par la climatologie comme une condition favorable pour l'objectif 1,5°C et le développement durable résilient face au climat<sup>xix</sup> (même si elle ne reçoit que peu d'attention comparée à d'autres conditions favorables telles que les financements ou les technologies).

Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et d'autres cadres universels majeurs reconnaissent déjà le rôle de la culture et du patrimoine comme facilitateurs et moteurs du développement durable<sup>xx</sup>, de l'urbanisme durable<sup>xxi</sup> et de la réduction des risques de catastrophes<sup>xxii</sup>. Un exemple notable est la cible d'ODD 11.4 qui précise de redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial et faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tou-te-s, sûrs, résilients et durables<sup>xxiii</sup>.

Le domaine de la culture est soutenu par des infrastructures culturelles étendues, qui comprennent des agents individuels tels que les archéologues, les architectes, les paysagistes, les administrateur-riche-s, les archivistes, les artistes, les artisan-e-s, les commissaires, les ingénieur-e-s, les géographes, les historien-ne-s, les bibliothécaires, les musicien-ne-s, les professionnel-le-s des musées, les acteur-riche-s-interprètes, les gestionnaires de site, les urbanistes et les écrivain-e-s, auxquelles s'ajoutent des réseaux formels vastes d'organisations artistiques, d'institutions culturelles, d'archives, de bibliothèques, de musées et de sites du patrimoine ainsi que la gouvernance, la recherche et les mécanismes de financement qui les soutiennent, à de multiples niveaux. L'omission de la culture dans l'action climat, dans la climatologie et dans les politiques climatiques est de plus en plus reconnue, documentée<sup>xxiv</sup> et remise en cause<sup>xxv</sup>. À cet égard, le Réseau Patrimoine Climatique a été lancé en 2019 par des organisations des

arts, de la culture et du patrimoine et des organismes publics de partout dans le monde (notamment CGLU et les GLR), pour renverser ce qu'il appelle le « paradigme » de la non-reconnaissance des dimensions culturelles de l'action climat<sup>xxvi</sup>. Le paradigme semble effectivement être en train d'évoluer mais de façon lente et sans mesure par rapport à l'urgence et à l'envergure de la crise climatique.

Pour renforcer un système de planification et politiques climatiques qui ne perde pas de vue l'objectif de 1,5°C et rallier les cœurs et les esprits pour concrétiser des transitions systémiques rapides et ambitieuses à une échelle pratiquement inédite, ce document d'orientation propose un nouvel **Agenda Culture pour le Climat** pour tirer parti du potentiel de la culture comme pilier de l'action climat.

Le changement climatique et la culture sont des phénomènes transversaux, multidimensionnels et se déroulant sur de multiples échelles. Les contributions des types spécifiques de culture (musique, archéologie, par ex.) aux différentes dimensions de l'action climat (adaptation, atténuation) dans des secteurs variés (transport, alimentation) sont de plus en plus documentées<sup>xxvii</sup>. Ce qui suit n'est pas une tentative de résumer un catalogue impressionnant mais plutôt de synthétiser quatre constituants fondamentaux du pilier culturel de l'action climat.

## La culture comme catalysatrice des imaginaires sociaux

*« Si le climat change, nous devons également changer notre culture et nos activités quotidiennes, avec une plus grande conscience de notre environnement. La réalité actuelle du changement climatique est une urgence qui appelle à trouver des façons créatives de nous sortir du chaos dans lequel nous nous trouvons. (...) J'estime que le patrimoine culturel et la créativité peuvent contribuer à résoudre les causes profondes du changement climatique. »*

**Daniel Akinjise**, représentant du Caucus de la jeunesse de CGLU  
et jeune leader africain.

Un changement culturel radical sera nécessaire si l'on entend dévier la trajectoire de la catastrophe du changement climatique. Le statu quo dans nombre de localités est insoutenable. Il faut prêter davantage d'attention à favoriser le changement transformateur qui fera évoluer les paradigmes, ce changement même que les expert·e·s signalent comme absolument nécessaire pour faire face au changement climatique, pour changer rapidement notre mode de vie, de production, de consommation, le tout en adoptant une approche de respect des droits.

La culture n'est pas statique, elle est dynamique, soumise à nombre d'influences et de débats et contestations internes, qui changent avec le temps<sup>xxviii</sup>. Une capacité fondamentale de la culture est de catalyser des imaginaires sociaux alternatifs, en révélant et en servant de guide à de nouvelles voies et d'anciennes voies redevenues nouvelles. De cette façon, la culture peut aider à mettre en lumière un nouveau contrat social soutenant le recadrage des systèmes urbains et naturels. Au cœur de cette

approche se trouve l'impératif d'aborder ces deux éléments de culture pouvant aider à résoudre la crise climatique et aider ceux qui ont aidé à la provoquer.

Nombre de traditions, de pratiques culturelles et de modes de vie – en particulier dans les lieux industrialisés – sont profondément enchevêtrés dans les combustibles fossiles et les systèmes extractifs et coloniaux qui les accompagnent. On fait parfois référence à ces éléments culturels comme les « pétrocultures<sup>xxix</sup> » et on appelle les paysages urbains, suburbains ou périphériques tentaculaires qu'ils ont engrenés des « carbonscapes<sup>xxx</sup> » ou « paysages-carbone ». L'héritage de l'anthropocène. Les approches se fondant sur la culture aident à identifier, interpréter et remettre en cause cet « héritage conflictuel », les artefacts matériels et immatériels de la modernité industrielle et les infrastructures de connaissance qui les soutiennent.

La culture facilite également l'action climat en aidant les gens à imaginer et donner vie à des alternatives vraisemblables et souhaitables aux pétrocultures et paysages-carbone. Des éléments culturels fondamentaux à cette démarche sont notamment :

- Les savoirs traditionnels, le patrimoine construit et les paysages qui datent d'avant (ou fonctionnant indépendamment de) l'ère des combustibles fossiles et ouvrent la voie vers la vie post-carbone.
- Les cosmovisions et les valeurs détenues par les peuples autochtones et les communautés locales jamais récupérées par les approches modernes de type « prendre-produire-jeter » offrent des contrepoints aux paradigmes insoutenables du « progrès ».
- Les instruments artistiques, créatifs et imaginatifs renferment un potentiel transformateur en remettant en cause les valeurs qui conditionnent les choix de vie, notamment les modèles économiques et de consommation et en appuyant la réinterprétation transformatrice des paysages-carbone d'aujourd'hui et les mentalités qui les accompagnent. Les récits et la narration créent de la place pour l'agentivité, la discussion, la construction partagée du sens, l'imagination et des voies souhaitables et dignes. Les processus culturels et créatifs donnent aux individus et aux communautés la possibilité d'explorer leurs histoires et le sens de leur(s) identité(s), et de promouvoir le dialogue sur les nécessités, les aspirations et les droits.

## La culture renforce la résilience

Le terme « résilience » a fait surface ces dernières années comme autre cadre important pour relever le défi du changement climatique. La résilience a été définie comme la capacité des systèmes sociaux, économiques et écologiques interconnectés à faire face à un phénomène dangereux, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de façon à maintenir leur fonctionnement essentiel et leur identité.



L'orientation du discours de la résilience au sein des systèmes sociaux a permis une plus grande reconnaissance du rôle de la culture. Un exemple est l'inclusion de la culture à la nouvelle campagne mondiale de la Course vers la résilience<sup>xxxii</sup> des champions climat de la CCUNCC, qui vise à catalyser l'action des acteurs et actrices non étatiques pour forger la résilience de 4 milliards de personnes d'ici à 2030. C'est la première fois que la culture a été incluse comme partenaire sectorielle dans une campagne climat de la CCUNCC.

La science de la résilience décrit les caractéristiques des systèmes résilients, notamment les capacités à se transformer, à persister/subsister et à s'adapter. La campagne Résilience de la culture de la Course à la résilience résume comment les stratégies fondées sur la culture appuient ces caractéristiques de cette façon :

- La culture et le patrimoine servent de soutien à de multiples réseaux sociétaux, en aidant à construire les identités des personnes et des communautés de façons pouvant renforcer le tissu social et l'attachement au lieu et réduire la précarité.
- Les systèmes résilients se caractérisent par la diversité, notamment la diversité des systèmes et technologies des connaissances (ex. : connaissances locales, traditionnelles et autochtones), des moyens d'existence, des langues et des visions du monde, spiritualités et valeurs.
- La culture permet les échanges interculturels, ce qui favorise les interconnexions mais elle incarne également les capacités endogènes à promouvoir l'auto-suffisance locale, telle que l'utilisation des matériaux et du savoir-faire locaux (autrement dit, la « modularité »).
- Il existe une intersection entre l'équité et la justice et la résilience, notamment concernant l'ampleur selon laquelle les aptitudes sont réparties au sein d'une société. En s'appuyant sur les approches des droits culturels<sup>xxxiii</sup>, la culture peut aborder les dimensions sociales de la marginalisation et de l'exclusion, y compris dans la gouvernance climatique.
- L'apprentissage adaptatif et la capacité à naviguer dans la diversité se nourrissent de la créativité et de l'inspiration dans l'adaptation et l'innovation.

## Promouvoir l'action climat inclusive par le biais de la culture

Les trajectoires compatibles avec le réchauffement de 1,5°C impliquent des processus de réflexion et de mise en œuvre tenant compte des valeurs sociétales, des priorités locales et des compromis inévitables, ce qui rend la gouvernance inclusive essentielle. Soutenir la conception et la mise en œuvre *de la politique et de l'action climatiques* à tous les niveaux sous forme de modèle inclusif de gouvernance environnementale et du développement durable doit être un objectif de la *politique culturelle*.

Il est urgent d'accroître la diversité des personnes présentes à la table du climat – en promouvant alors une plus grande implication (et autonomisation) des porteurs et porteuses de connaissances, à savoir les peuples autochtones, les communautés locales et les détenteurs et détentrices du savoir traditionnel. Il faut donner à ses voix l'opportunité et le soutien (y compris financier) dont elles ont besoin pour mener la formulation de plans de développement durable et d'action climat, en reflétant la substitution proactive plutôt que réactive de telles approches de modèles enracinés dans les systèmes ayant démontré ne pas être durables.

L'intégration des pratiques culturelles et des méthodes patrimoniales au sein des processus de gouvernance peut mettre en lumière des parties prenantes diverses et leurs valeurs et soutenir leur implication itérative. Soutenir la participation active à la vie culturelle accroît la possibilité d'une plus grande participation civique, cela accorde de la visibilité culturelle aux groupes marginalisés et favorise la coopération entre les différentes générations et cultures. Les institutions culturelles peuvent également servir de plateforme pour écouter les communautés et offrir des possibilités ouvertes pour inspirer une action climat collective. Ces processus peuvent à leur tour soutenir une gouvernance inclusive en donnant des possibilités de mêler les savoirs autochtones, locaux et « scientifiques ».

Les préjugés et stigmatisations culturelles aggravent la marginalisation des femmes, des minorités sexuelles, des personnes handicapées et des personnes âgées. Déconstruire les éléments culturels qui marginalisent les gens est donc également essentiel pour répondre au changement climatique. La culture et le patrimoine devraient également être utilisés pour renforcer les capacités des femmes, des personnes handicapées et des personnes âgées dans la gouvernance climatique.

Le changement climatique est le plus grand enjeu d'équité intergénérationnelle de notre époque. Les enfants et les générations futures portent ou seront amené·e·s à porter le poids de son impact sur une planète polluée et dégradée<sup>xxxiii</sup>. L'inclusion et la participation actives des jeunes à la gouvernance climatique, notamment dans la prise de décision climat-culture, sont nécessaires à tous les niveaux. Lors du processus Town Hall, Daniel Akinjise, représentant du Caucus de la jeunesse de CGLU et jeune leader africain a déclaré :

*Les jeunes doivent également être considéré·e·s comme d'importantes parties prenantes dans la mise en œuvre et l'exécution de ces politiques, et non comme de simples spectateur·rice·s, car ces jeunes sont ceux et celles (...) qui seront probablement là dans les 40 prochaines années. Il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources pour atteindre davantage de jeunes au sein des communautés délaissées de nombre de nos pays. La plupart du temps, lorsque nous élaborons des stratégies de plaidoyer, nous laissons de côté les personnes qui n'ont pas accès aux technologies ou aux réseaux sociaux (...) les personnes dans les communautés reculées sont pour la plupart les gardiennes de notre culture et il nous faut leur donner les moyens de s'émanciper.*

## La culture comme moteur du développement résilient face au climat

Le concept de **Voies de développement résilient face au climat** (CRDP en anglais, pour Climate Resilient Development Pathways), est apparu comme un cadre pour intégrer le développement durable (notamment l'accent mis sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités) et les profondes réductions des émissions de GES et l'adaptation au climat transformatrice également nécessaire à lutter contre la crise climatique. Ce concept reconnaît que le changement climatique est une menace puissante au développement durable mais il établit également que la réduction des inégalités et de la pauvreté est une condition sine qua non à l'action climat transformatrice<sup>xxxiv</sup>.

Selon un rapport récent du GIEC, « identifier et négocier des voies socialement acceptables, inclusives et équitables vers des futurs résilients au climat est une tâche difficile quoique cruciale, semée de difficultés morales, pratiques et politiques complexes et d'inévitables compromis. » Les efforts jusqu'ici ont démontré une réussite partielle tout en affichant, sans surprise, « des obstacles notables ». Le rôle crucial de la culture comme quatrième pilier du développement durable est bien établi. Nombre des dimensions de la culture qui soutiennent le développement durable ont montré être bien adaptées pour intégrer l'action climat et le développement durable et également piloter les CRDP.

Des exemples dans le monde reflètent<sup>xxxv</sup> le pouvoir des stratégies se fondant sur la culture pour aider à faire progresser une permutation diverse du développement durable et de l'action climat, notamment par exemple pour la vie terrestre (ODD 15) et la planification des pertes et préjudices, l'éradication de la pauvreté (ODD 1) et l'adaptation au climat ; l'égalité des genres (ODD 5) et l'autonomisation climatique ; et le travail décent (ODD 8) et l'atténuation<sup>xxxvi</sup>. Le monde ne peut pas se permettre des agendas divergents du développement durable et de l'action climat ; et le pouvoir de la culture pour faire avancer l'agenda des CRDP ne doit pas être négligé.

## Les gouvernements locaux et régionaux sont dans une position unique pour piloter l'Agenda Culture pour le Climat avec la société civile

Ce document d'orientation a proposé quatre cadres mutuellement liés pour la compréhension, l'organisation et la promotion d'un nouvel Agenda Culture pour le Climat : la culture comme catalysatrice des imaginaires sociaux, renfort de la résilience, promotrice de l'action climat inclusive et moteur du développement résilient face au climat. Ces cadres représentent des vecteurs par l'intermédiaire desquels la culture peut aider à renforcer la politique et la planification climatiques afin de concrétiser l'action climat au rythme et à l'échelle nécessaires pour éviter la catastrophe climatique.

Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle essentiel à jouer dans la création de conditions favorables pour tirer pleinement parti du potentiel de l'action climat se fondant sur la culture, à la fois en tant qu'agents culturels mais aussi à travers l'implication active de la société civile et des autres parties prenantes dans la politique culturelle et climatique. En effet, aucune autre force de la société n'est en mesure de le faire.

Ce qui suit est une description de quelques-unes des conditions que les GLR peuvent soutenir grâce à leur bonne position. Même si ces conditions sont liées à la culture, elles n'abordent pas exclusivement la politique culturelle ou les agents culturels. Le changement climatique doit être abordé dans les politiques culturelles et la culture doit être abordée dans les politiques liées au changement climatique et les politiques sectorielles correspondantes.

### Rechercher les synergies, se préparer aux compromis

Concilier les compromis entre secteurs et entre échelles spatiales est l'un des grands défis de l'action climat et du développement résilient face au climat. Des tensions réelles et ressenties existent entre l'atténuation et l'adaptation climat d'une part et la promotion de la culture et de la préservation des valeurs du patrimoine d'autre part. La mauvaise adaptation et la mauvaise atténuation qui portent préjudice aux droits culturels, aux ressources et aux valeurs culturelles peuvent également finir par saper les objectifs environnementaux<sup>xxxvii</sup>. Concilier ces compromis requiert une vision dynamique des interconnexions de l'action climat et la culture. Enfin, les défenseurs et défenseuses de toutes les parties doivent chercher à maximiser les bénéfices mutuels et les résultats « gagnant-gagnant » tout en minimisant les conflits. Ceci sera favorisé par un engagement effectif sur l'action climat par les agents culturels et la reconnaissance des bénéfices mutuels de la culture par ceux et celles venant d'autres secteurs. Cela requiert également une sensibilité aux approches des droits humains, une volonté de dialoguer avec toutes les parties prenantes, de soutenir une transition juste et le déploiement de nouvelles méthodologies pour commémorer les pertes de patrimoine culturel. Bien que la culture puisse être une victime de la mauvaise adaptation, il est important de souligner qu'en 2022, le GIEC a confirmé que les initiatives de planification inclusive éclairées par les valeurs culturelles peuvent également aider à *empêcher* la mauvaise adaptation.

### Nourrir l'écosystème artistique

La politique culturelle doit débloquer les outils artistiques et imaginatifs pour appuyer la réinterprétation transformatrice des paysages-carbone d'aujourd'hui et les mentalités « produire-prendre-jeter ». Cela veut dire nourrir un écosystème artistique qui sera enraciné localement, non-extractif et engagé envers l'action climat. Les approches qui intègrent la culture dans des modèles à fortes émissions de GES et prônant le statu quo (comme le font certaines « industries créatives » et modèles de « tourisme culturel »), doivent être déconstruites. La politique culturelle doit créer des espaces de dialogues avec les activistes culturel-le-s de terrain et regrouper toutes les réponses hyper-locales ainsi que les priorités nationales de l'action climat.

## S'occuper du « patrimoine complice »

Nombre de modes de vie et de valeurs (dans les sociétés industrielles) sont profondément enchevêtrés dans les combustibles fossiles et les systèmes extractifs/coloniaux. Les politiques culturelles doivent appuyer la transformation de ces « pétrocultures » et des « paysages-carbone » qui y sont liés. Qualifier ce patrimoine de « complice<sup>xxxviii</sup> » offre des contre-récits et aide les gens à voir les connexions aux dégâts sur l'environnement et les inégalités systémiques. Les institutions culturelles/les sites de patrimoine administrés par des organisations de confiance, avec une interprétation déjà encadrée dans les récits propres au lieu et locaux offrent des espaces prêts pour ces conversations. Il sera peut-être nécessaire d'ignorer certaines objections à l'action climat au nom du patrimoine culturel, par exemple comme avec les traditions d'exploitation des tourbières ou d'extraction minière, afin de protéger les droits de l'humanité face à l'urgence climatique, mais des méthodologies sont nécessaires pour prendre ces décisions dans le respect des normes relatives aux droits humains et culturels. Des méthodes analogues à celles mises au point pour aborder les autres types de patrimoines « dissonants », comme dans le cas de la documentation du « patrimoine » de l'esclavage humain (ex. : coutumes, sites) peuvent être utilisées pour aborder les pétrocultures<sup>xxxix</sup>.

## Comprendre les dimensions culturelles des risques et de la vulnérabilité face au climat

La gestion des territoires et des ressources et institutions culturelles sera de plus en plus liée à la compréhension de la vulnérabilité face au climat. De quelle(s) façon(s) est-il prévu que le climat d'une localité change ces 20 prochaines années ? Quelle est la capacité d'adaptation correspondante ? Les agents et gestionnaires culturel-le-s ignorant ces considérations sont mal placé-e-s pour contribuer à des futurs résilients face au climat. Les gestionnaires culturel-le-s doivent avoir une capacité de base à interagir avec les profils de risques face au changement climatique et avec les scénarios de vulnérabilité. Les modèles climatiques mis à échelle plus réduite qui permettent d'identifier les possibles aléas climatiques comme étant fonction des différents scénarios des émissions globales de GES peuvent être gérés par les organismes culturels ou accessibles par les partenaires. Les évaluations de vulnérabilité se fondant sur les données scientifiques et pilotées à l'échelle locale doivent être effectuées pour les ressources culturelles tout comme les valeurs culturelles et patrimoniales doivent également aider à guider les évaluations territoriales et la planification de l'adaptation locale et régionale.

## Connecter la culture, le climat et la réduction des risques de catastrophe

Le changement climatique a contribué à provoquer une vague de catastrophes ces 50 dernières années avec une flambée des pertes économiques et des répercussions disproportionnées sur les pays les plus pauvres<sup>xl</sup>. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est un accord mondial entendant réduire,

empêcher et répondre aux risques de catastrophe. Il vise à renforcer la résilience sociale et économique face aux catastrophes causées par des aléas naturels, biologiques et technologiques et qui sont exacerbées par les phénomènes climatiques extrêmes et les événements à évolution lente. Le cadre de Sendai a fait œuvre de pionnier dans la reconnaissance du rôle de la culture et du patrimoine culturel comme composantes de la gestion des risques de catastrophe. Entre autres choses, le cadre appelle à une focalisation sur la compréhension de la façon dont le risque de catastrophe est créé, sur le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe et sur la participation significative des parties prenantes concernées aux échelles correspondantes. Concrétiser la promesse de Sendai nécessite de localiser ses dispositions, notamment celles sur la culture et la réduction des risques de catastrophes. Ceci inclut d'apprendre des catastrophes passées par l'intermédiaire des données comme du récit. Il existe des synergies et des différences entre les politiques d'adaptation et les politiques de réduction des risques de catastrophes. Ceci suggère que les mécanismes existants doivent être davantage intégrés dans le cadre de l'Agenda Culture pour le Climat, même s'il est recommandé de faire attention aux événements d'évolution lente et les possibles impacts et risques irréversibles<sup>xli</sup>.

### Faire interagir carbone et culture

Pour aider les communautés à parvenir à un futur à zéro émission nette dans la droite lignée de l'Accord de Paris, les GLR et les autres parties prenantes doivent pouvoir mesurer à la fois les émissions de GES associées aux activités fondées sur la culture (telles que le tourisme culturel ou les festivals) et les réductions de GES obtenues grâce aux stratégies se fondant sur la culture (comme la réutilisation du patrimoine construit ancien et historique). Si elles font preuve de vraisemblance, les pratiques de comptabilisation et de rapport sur les émissions dans le secteur culturel renforcent les possibilités des agents culturels de nouer des partenariats avec les autres secteurs et acteurs, d'influer sur les politiques et de candidater aux financements climatiques. Pour les organisations novices en la matière, la mesure et la gestion de leur propre empreinte carbone peuvent servir de point de départ. En dernier lieu, toutefois, il sera nécessaire pour engranger le changement transformateur que les acteurs et actrices culturelles s'intéressent aux émissions plus vastes de leurs villes et régions et comprennent comment les stratégies se fondant sur la culture peuvent aider à décarboner les secteurs tels que la mobilité, la construction, le transport et l'énergie. L'utilisation des protocoles de comptabilisation des GES excluant le carbone incorporé a occulté les avantages complets de la réduction des émissions associés à de nombreuses stratégies climat fondées sur la culture et le patrimoine. Les GLR doivent soutenir les normes en matière de rapports et comptabilisation des GES dans la chaîne de valeur des entreprises (scope 3) et chercher à quantifier les émissions de la chaîne de valeur des matériaux de construction et des biens de consommation évitées par l'économie circulaire et les stratégies de réutilisation du patrimoine construit.

### Focalisation sur l'équité et la justice climatique

Les principes d'équité et de justice climatique sont fondamentaux pour comprendre et aborder les défis du changement climatique. L'action climatique doit être guidée par des considérations éthiques, aux côtés des moteurs des sciences environnementales et naturelles. La démocratie participative et les assemblées de citoyen·ne·s ont du potentiel pour négocier et mettre au point des imaginaires post-carbone au-delà des disparités sociales<sup>xlii</sup>. Les stratégies culturelles peuvent aider à appuyer des structures de gouvernance flexibles et inclusives et une large participation. Ce genre de projets inclusifs peuvent également aider à surmonter les faiblesses des mécanismes institutionnels et des structures de pouvoir qui pourraient exacerber encore davantage les inégalités. Dans la sphère politique, la construction de causes communes par les institutions, les instances et les agents culturels entre différents mouvements sociaux et intérêts intersectionnels, en reliant la culture à la justice de genre et à la justice raciale, et en apprenant des expériences et des savoirs des communautés autochtones, dans le contexte de la justice climatique, s'appuie sur des longues traditions imaginant les futurs alternatifs<sup>xliii</sup>.

## Se concentrer sur les droits culturels

Les droits culturels sont une part intégrante des droits humains, ils garantissent la capacité de s'identifier à une ou plusieurs communautés culturelles mais aussi la participation à la vie culturelle et l'accès aux connaissances nécessaires à l'exercice d'autres droits, libertés et responsabilités ainsi qu'à la conception et la concrétisation de l'action climat. Le changement climatique et les droits culturels ont un lien évident. Les cultures comme l'environnement se fondent souvent sur le lieu. « La culture a une influence sur notre compréhension de l'environnement et notre lien avec lui à un niveau profond. Le souci du bien-être des générations futures est déjà explicitement environnemental, il devrait donc également être culturel<sup>xliiv</sup> ». Alors que la plupart des droits humains sont affectés par le changement climatique, les droits culturels sont particulièrement et considérablement touchés, comme dans le cas des risques d'extinction culturelle<sup>xlv</sup>. Le travail des défenseurs et défenseuses des droits humains est sine qua non à la protection des droits culturels et des cultures contre le changement climatique et entre souvent en intersection avec le travail de ceux et celles qui défendent les droits humains autochtones et ceux et celles qui défendent les droits humains environnementaux<sup>xlvi</sup>. Adopter une perspective de droits culturels soutient l'expression des visions et des cosmovisions des peuples autochtones et des communautés locales, enrichissant les imaginaires sociaux.

## Intégrer la nature et la culture aux échelles des paysages

Les valeurs culturelles et sociales que véhiculent les paysages terrestres et marins de la planète sont intimement interconnectées à leurs valeurs naturelles (et les pratiques bioculturelles associées). Il a été avancé que la division heuristique et pratique des deux est en soi un symptôme de processus plus vastes qui ont placé la Terre sur un chemin insoutenable. La lutte contre le changement climatique privilégie la rupture des silos entre les organismes publics et les personnels experts de la nature et de la culture et de la gouvernance (ex. : les processus réglementaires et politiques). De telles approches

intégrées nature-culture peuvent faire avancer les Objectifs du développement durable en améliorant les résultats obtenus grâce à la préservation, en favorisant la biodiversité et la diversité culturelle et en soutenant le bien-être des sociétés contemporaines et des générations futures dans les zones urbaines et rurales. Une thématique récurrente tout au long du Parcours a été le potentiel de l'adoption d'approches se fondant sur les paysages, les paysages bioculturels et les écosystèmes, pour enclencher une meilleure intégration des valeurs naturelles et culturelles et des praticien-ne-s. De nouvelles méthodes et pratiques de travail qui rassemblent la nature et la culture pour obtenir de bons résultats de préservation à l'échelle des paysages, tout en promouvant le leadership, la participation, la résilience et le bien-être des communautés qui y sont associées.

### Mettre en valeur des systèmes de connaissances variés

La reconnaissance et la mise en valeur de systèmes de connaissances variés favorisent les imaginaires sociaux et soutiennent la résilience. Les organismes publics de culture et de patrimoine pourraient être des champions de l'engagement éthique entre différents systèmes de connaissances, pour appuyer la co-production, la synthèse et la diffusion des connaissances, notamment dans les domaines importants pour l'action climat. Les organismes de culture et de patrimoine peuvent également plaider pour l'inclusion des récits et de la narration comme données probantes pour la prise de décisions concernant le climat. Les organismes publics devraient œuvrer à se prémunir contre les approches problématiques comme celles qui considèrent les systèmes de connaissances autochtones comme des systèmes monolithiques, statiques ou instrumentaux, et empêcher les approches extractrices des connaissances traditionnelles et autochtones qui séparent ces systèmes de leurs contextes environnementaux, culturels et historiques. Il est primordial que les représentant-e-s des peuples autochtones et des communautés locales s'associent dans ces processus, pour s'assurer que les communautés correspondantes gèrent la création et le maintien des cadres de collaboration.

Les femmes, et notamment les femmes autochtones et les femmes âgées, jouent un rôle spécial car elles sont porteuses de valeurs et de connaissances qui montrent la voie vers des modes de vie régénérateurs. Elles sont également touchées de façon disproportionnée par le changement climatique et ont généralement moins d'accès aux ressources. Lors du processus Town Hall de 2022, Sri Husnaini Sofjan de la Commission Huairou représentant le Caucus féministe l'a décrit en ces termes :

*Puis il y a la culture non-matérielle, les choses intangibles produites par la société. Elles sont aussi importantes que la culture matérielle. (...) Lorsque l'on parle de féminisme, on parle de l'égalité des genres, de l'émancipation des femmes, et de la façon dont nous nous assurons qu'elles entrent bien dans le processus du développement et dans la façon dont nous travaillons ensemble et dans la façon dont nous nous assurons que nous préservons et obtenons le monde que nous voulons laisser à nos générations futures. Le patrimoine culturel est composé des méthodes employées par les populations pour construire leurs habitations, et les connaissances que les*



*femmes détiennent qui ont été dénigrées par les processus de développement doivent être reprises et acceptées et réappries.*

## Marche commune à suivre

L'Agenda Culture pour le Climat vise à inspirer chez les populations de nouveaux imaginaires sociaux capables de concevoir des futurs vraisemblables bas carbone, justes et résilients face au climat ; pour remettre en question un écosystème de politiques climatiques qui valide les approches existantes tout en marginalisant les alternatives ; pour suppléer les formes technocratiques de modélisation qui n'offrent que peu de représentation des réponses du côté de la demande et des enjeux sociaux, politiques et éthiques avec des stratégies axées sur les droits, les lieux, la demande et les êtres humains ; et pour parvenir à l'inclusion des voix et perspectives diverses dans la gouvernance climatique, notamment celles des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le chapitre précédent décrit quelques-unes des conditions pour soutenir la mise en œuvre d'un Agenda Culture pour le Climat. En dernier lieu, cependant, c'est l'organisation et la concrétisation des politiques et services climatiques et culturels qui doivent entreprendre un changement rapide et transformateur si l'on entend obtenir les mêmes résultats au sein de la population. Ceci nécessitera de nouveaux partenariats entre les GLR, la société civile et les autres parties prenantes pour concevoir de nouveaux modèles de gouvernance, de gestion, de renforcement des capacités, de partage des informations, des données et des indicateurs et d'accès aux financements. Une thématique récurrente des études de cas où l'action climat se fonde sur la culture a été mise en place à grande échelle est la nécessité de groupes de partenaires divers voire éclectiques. Ceci suppose différents secteurs (agriculture, énergie, transport) ; des systèmes de connaissances variés (traditionnelles, locales, expérimentales) ; des parties prenantes et des types d'expertise divers. Parmi les modèles ayant réussi, on retrouve ceux qui étaient dotés d'équipes fonctionnelles de praticien·ne·s, d'expert·e·s et de parties prenantes (par exemple des expert·e·s de la nature et de la culture travaillant ensemble sur des projets à l'échelle des paysages, aux côtés d'un ensemble de parties prenantes variées). Il est indispensable d'impliquer les climatologues dans la gestion et les politiques culturelles. Intégrer formellement la planification sur le changement climatique aux mandats des organismes chargés des arts, de la culture et du patrimoine des GLR peut être d'une grande aide.

Les cinq trajectoires suivantes reflètent les structures institutionnelles en mesure de soutenir les types de collaborations nécessaires. Combinées aux différents environnements favorables dont nous avons parlé précédemment, ces approches placent les GLR sur le chemin de la mise en œuvre de l'Agenda Culture pour le Climat et l'obtention de résultats dans l'amélioration de la résilience, du développement, de la culture, de l'adaptation et de l'atténuation pour leurs populations. En raison de l'urgence de la crise climatique, ces trajectoires comprennent des mesures qui peuvent et

devraient être immédiatement prises par les GLR, mais aussi d'autres mesures dont la mise en œuvre demandera plus de temps.

### Trajectoire n°1 : **les organismes de la culture s'alignent sur la climatologie et la politique climat**

Aligner les plans culturels locaux et régionaux sur les dernières percées en matière de climatologie, sur l'Accord de Paris et la planification globale de la ville ou de la région en matière de climat, tout en mettant l'accent sur les quatre vecteurs Culture pour le climat.

*Pour les politiques, s'inspirer de ressources telles que le rapport de CGLU « Le rôle de la culture dans le développement résilient au changement climatique » et le rapport de l'ICOMOS « L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat. »*

- Se familiariser avec l'Accord de Paris, les CDN de votre pays (Contributions déterminées au niveau national) et les correspondances qui existent entre eux.
- Aligner vos politiques et plans culturels sur les plans d'action climat et adaptation climat de votre ville ou région – et trouver des moyens d'élever le niveau d'ambition dans les deux cas.
- Relier les agents, institutions, fonctionnaires culturels locaux et les bonnes pratiques et perspectives émergentes – et les tisser au sein des plans culturels et climatiques.
- Abandonner les mentalités qui cloisonnent le développement durable et l'action climat et exiger que chaque projet soutienne le développement résilient au climat.
- Améliorer l'éducation, la communication et la formation des professionnel-le-s et des décideurs de la culture concernant le changement climatique et les différentes catégories de l'action climat.

### Trajectoire n°2 : **les organismes de la culture et du climat nouent des partenariats afin d'intégrer les contributions de la culture aux plans climatiques des GLR**

Les ministères, commissions et groupes de travail chargés de la culture des GLR nouent des partenariats avec les organismes des autorités locales focalisées sur le climat, la nature et l'environnement ou d'autres secteurs afin de garantir l'intégration des perspectives culturelles aux plans climatiques locaux/régionaux, aux plans climatiques sectoriels (construction, mobilité, transport, alimentation) et aux plans de gestion des ressources naturelles et culturelles.

*Les rapports d'étude tels que « Le patrimoine culturel dans la planification climatique ; projet pilote HiCLIP pour la compréhension de l'intégration de la culture à l'action climat » et le document conjoint d'ICOMOS-Europa Nostra « Livre vert sur le patrimoine culturel européen ».*

- Les organismes culturels et les organismes gouvernementaux chargés de concevoir les plans climatiques de votre ville/région doivent entrer en connexion, afin de souligner la possibilité de renforcer les engagements climatiques locaux à travers la collaboration et l'introduction de stratégies se fondant sur la culture.
- Mettre en avant les contributions considérables des stratégies se fondant sur la culture aux plans sectoriels et territoriaux mais également la capacité de la culture à soutenir des processus inclusifs et prendre en compte l'équité et la justice climatique.
- Améliorer l'éducation, la communication et la formation des professionnel·le·s et des décideurs climat et environnement concernant les dimensions culturelles de l'action climat.
- Prévoir la représentation des organismes publics culturels et des voix culturelles au sein des conseils de planification, commissions et groupes de travail/consultatifs sur le climat.
- Identifier les travailleur·se·s, les secteurs et les communautés faisant face à de graves défis socio-économiques dans la transition vers une économie climatiquement neutre et établir des stratégies de transition juste fondées sur la culture et le patrimoine afin d'alléger les coûts économiques et sociaux.

### Trajectoire n°3 : **s'engager sur des cibles solides et rigoureuses**

Faire le bilan de l'empreinte carbone du secteur culturel et des activités culturelles (notamment le tourisme culturel) en mettant au point un inventaire des émissions de GES à l'échelle de la communauté ; en évaluant les risques et vulnérabilités face au climat auxquels vous êtes confronté·e·s.

- Se coordonner au sein du gouvernement et avec les universités et la société civile pour comprendre les émissions de GES générées dans votre ville/région par le secteur de la culture.
- Identifier les principales stratégies d'atténuation climatique se fondant sur la culture (ex. : occupation des sols, économie circulaire, réutilisation du patrimoine construit, tourisme lent, agroécologie) et faire des recherches sur des méthodes de mesure des émissions GES réduites/évitées.
- Les responsables et gestionnaires des monuments, sites du patrimoine, musées, archives et sites sacrés sont formé·e·s/agissent pour préserver ces espaces des impacts actuels et prévus, des phénomènes rapides comme de ceux à évolution lente, en entreprenant des évaluations des risques et des vulnérabilités s'appuyant sur les données scientifiques, pilotées par la communauté et axées sur les valeurs ; en effectuant un suivi et une mise en œuvre de stratégies d'adaptation au changement climatique adéquates et de stratégies de réponse, préparation et atténuation des catastrophes tenant compte des risques. Intégrer systématiquement les résultats à la gestion des ressources/planification territoriale.
- Encourager les organisations de la société civile s'occupant de culture ou de patrimoine, agences de design, artistes, et PME et les autres institutions culturelles à accomplir l'Agenda Culture pour le Climat.

- Veiller à ce que les dommages à la culture, au patrimoine culturel et aux droits culturels soient bien inclus dans tout inventaire effectué par les GLR des préjudices résultants ou susceptibles de résulter du changement climatique ou des actions d'atténuation et d'adaptation ainsi que dans toutes les évaluations de vulnérabilité au climat et d'impact environnemental. Planifier les pertes et préjudices.
- Fixer des cibles solides et rigoureuses pour l'atténuation et l'adaptation aux émissions de GES, fondées sur la culture.
- Inciter les élu-e-s locaux et/ou du conseil de la ville à évaluer, convenir et mettre en œuvre des cibles ambitieuses, fondées sur les données scientifiques et réparties équitablement pour l'action climat des GLR se fondant sur la culture.

### Trajectoire n°4 : **agir, mesurer et rendre compte**

La transparence et la redevabilité sont des éléments clés de la crédibilité des engagements climat. Les mesures et les rapports fiables sur l'action climat placent les contributions des GLR en matière d'action climat fondée sur la culture dans une position solide pour leur intégration lors de l'élaboration et l'évolution des politiques. Les rapports contiennent des inventaires des GES, différentes évaluations, cibles et plans en phase initiale suivis par la suite d'actions, bilans et évaluations périodiques de plus en plus rigoureuses.

- Pour aider à stimuler la visibilité et accélérer l'intégration des stratégies se fondant sur la culture, les organismes culturels doivent chercher à ce que leurs activités soient incluses dans les rapports des GLR via des cadres, protocoles et mécanismes convenus à l'échelle mondiale (GCoM, ICLEI, partenariat de Marrakech, portail de l'Action climatique mondiale de la CCUNCC, etc.).
- Rejoindre la campagne Résilience de la culture de la Course à la résilience, qui demande aux agences, organisations et institutions de s'engager à systématiquement catalyser l'adaptation au changement climatique et à renforcer la résilience en continuant, en élargissant ou en ajoutant des « stratégies fondées sur la culture pour rendre les populations plus résilientes » dans les villes ou les régions et en effectuant un suivi et des rapports sur les résultats.
- Dresser des rapports sur les inventaires GES, les évaluations des risques et vulnérabilités, cibles, plans, actions et nécessités de financement de façon régulière (dans la limite des capacités).
- Utiliser un cadre et/ou un protocole standardisé et global pour structurer vos données climatiques ; utiliser une plateforme établie, d'accès public, pour effectuer les rapports sur vos données climatiques.
- Intégrer systématiquement le climat aux processus financiers du secteur culturel afin d'informer la budgétisation et les prises de décisions stratégiques.

### Trajectoire n°5 : **soutenir une action climat inclusive et fondée sur les droits**

- Insérer dans les politiques climatiques et culturelles des indicateurs afin de respecter et garantir les droits des défenseurs et défenseuses des droits culturels, des droits humains des peuples autochtones travaillant sur les enjeux liés au changement climatique ; et soutenir et promouvoir leur travail.
- Garantir que les défenseurs et défenseuses et expert·e·s des droits culturels, du patrimoine culturel et les praticien·ne·s de la culture, notamment les représentant·e·s des peuples autochtones, des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées et ceux et celles les plus touchés par le changement climatique, sont impliqué·e·s dans les processus politiques liés au climat à tous les niveaux ; et veiller à l'accessibilité des consultations des réunions.
- Garantir l'intégration systématique du genre au sein des cibles et des actions climat ; prioriser l'éducation des femmes et des filles, améliorer les données ventilées par genre (notamment concernant les impacts climatiques liés à la culture) et rééquilibrer de façon juste le fardeau des soins et reconnaître les différences de genre dans les nécessités d'adaptation, les possibilités et les capacités dans le domaine culturel.
- Ouvrir des voies de communication entre peuples autochtones et communautés locales d'un côté et organismes de recherche, instances publiques et institutions responsables des décisions climatiques de l'autre, en vue de promouvoir la co-production des connaissances et la mise en valeur de différentes formes de données probantes dans la prise de décisions climatiques.
- Impliquer des systèmes de connaissances variés et soutenir la co-production des connaissances en renforçant les capacités organisationnelles au sein des instances publiques pour travailler avec le savoir autochtone et local et renforcer la capacité des organisations des peuples autochtones et des communautés locales à soutenir des activités de co-production ; par exemple pour faire fonctionner des modes collectifs de définition des connaissances qui devraient être partagées.
- Solidarité : soutenir les peuples autochtones, les travailleurs et travailleuses et les communautés en première ligne des impacts climatiques via une action climat qui se fonde sur la culture.

## Notes

1. <sup>i</sup> UNESCO (2001). *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*. Paris, UNESCO. [http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=13179&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
2. <sup>ii</sup> Groupe de travail d'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine culturel. 2019. *L'avenir de notre passé : engager le patrimoine culturel dans l'action pour le climat*, 1er juillet 2019. Paris, ICOMOS. [ci-après : « L'avenir de notre passé »].
3. <sup>iii</sup> <https://press.un.org/fr/2022/sgsm21228.doc.htm>
4. <sup>iv</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement (2021). *Rapport 2021 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions : Ça chauffe – Un ensemble de promesses pour le climat non tenues – Résumé exécutif*. Nairobi.
5. <sup>v</sup> <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-co2-emissions-in-2021-2>
6. <sup>vi</sup> GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques. Contribution du groupe de travail I du 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Masson-Delmotte et al. (éds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA, p. 3–32, [doi:10.1017/9781009157896](https://doi.org/10.1017/9781009157896).
7. <sup>vii</sup> GIEC, 2022 : Résumé à l'intention des décideurs [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Tignor, et al. (eds.)]. Dans : *Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité*. Contribution du groupe de travail II du 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, et al. (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA, p. 3–33, [doi:10.1017/9781009325844.001](https://doi.org/10.1017/9781009325844.001).
8. <sup>viii</sup> Voir en général, Dodman, D., et al., 2022 : *Villes, établissements et infrastructures essentielles*. Dans : *Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité*. Contribution du groupe de travail II du 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, et al. (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA, p. 907–1040, [doi:10.1017/9781009325844.008](https://doi.org/10.1017/9781009325844.008). [ci-après : « GIEC Villes, établissements et infrastructures essentielles »].
9. <sup>ix</sup> Glavovic, B.C., R. Dawson, W. Chow, M. Garschagen, M. Haasnoot, C. Singh, et A. Thomas, 2022 : Article inter-chapitre 2 : *Villes et établissements près de la mer*. Dans : *Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité*. Contribution du groupe de travail II du 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, et al. (éds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA, p. 2163–2194, [doi:10.1017/9781009325844.019](https://doi.org/10.1017/9781009325844.019).
10. <sup>x</sup> <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2022/03/21/15c-climate-guterres-life-support/>
11. <sup>xi</sup> <https://news.un.org/en/story/2022/02/1112852>.
12. <sup>xii</sup> Isak Stoddard, Kevin Anderson, et al., « Three Decades of Climate Mitigation: Why Haven't We Bent the Global Emissions Curve? » (trois décennies d'atténuation climat : pourquoi n'avons-nous pas infléchi la courbe des émissions mondiales ?), *Annual Review of Environment and Resources* 46:1 (2021): 653-689. <https://www.annualreviews.org/doi/full/10.1146/annurev-environ-012220-011104>. [ci-après : « Trois décennies d'atténuation climat »].
13. <sup>xiii</sup> Les auteur-ric-e-s définissent les imaginaires sociaux comme des « images collectives de la façon dont nous pourrions vivre. ». Id.
14. <sup>xiv</sup> Id.
15. <sup>xv</sup> Voir par ex. : le chapitre « Systèmes urbains et autres établissements » du dernier rapport spécial du GIEC sur l'atténuation du changement climatique, dont le traitement des « aspects socio-comportementaux » dans les villes ne fait aucune mention de la culture ou du patrimoine, et insiste majoritairement sur les options du consommateur et le comportement individuel, ajoutant à la fin une seule phrase indiquant : « les influences sociales et la disponibilité des financements pour les mesures énergétiques de foyers appuient également le changement de comportement ». Lwasa, S., et al, 2022 : *Systèmes urbains et autres établissements*. Dans : GIEC,

- 2022 : *Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique*. Contribution du groupe de travail III du 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [P.R. Shukla, et al., (éds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926.
16. <sup>xvi</sup> Adger, W. & Barnett, Jon & Brown, Katrina & Marshall, Nadine & O'Brien, Karen. (2013). *Cultural Dimensions of Climate Change Impacts and Adaptation*. *Nature Climate Change*. 3. p.112-117. <https://doi.org/10.1038/nclimate1666>. Ces critiques commencent à se faire entendre. Une réunion scientifique de premier plan co-sponsorisée par le GIEC, l'UNESCO et l'ICOMOS qui visait à consolider les synergies entre la culture et la climatologie s'est tenue en décembre 2021.
  17. <sup>xvii</sup> Voir par ex. : Rapport sur l'événement « Les infrastructures culturelles comme moteurs de l'action climat axée sur l'humain », (campagne Culture2030Goal du Réseau Patrimoine Climatique en 2022) ([https://climateheritage.org/wp-content/uploads/Report\\_ResiliArt-Mondiacult\\_en.pdf](https://climateheritage.org/wp-content/uploads/Report_ResiliArt-Mondiacult_en.pdf)) [ci-après : « le rapport Mondiacult sur le changement climatique et la politique culturelle »].
  18. <sup>xviii</sup> Note \_\_ dans « GIEC Villes, établissements et infrastructures essentielles » (« L'intégration de la culture aux politiques et à la planification urbaines est de plus en plus reconnue comme primordiale dans le développement de villes durables et résilientes ») ; Déclaration de Rome des ministres de la Culture du G20 (« Reconnaisant que la culture (...) offre un énorme potentiel pour piloter l'action climat et le développement durable et contribuer de façon significative aux solutions pour le climat ») ; note \_\_ dans « L'avenir de notre passé » (« L'ICOMOS est convaincu que le patrimoine culturel contribue à la fois quantitativement et qualitativement au changement transformateur. Cette vision est étayée par une analyse d'un éventail de disciplines, notamment l'histoire environnementale, l'anthropologie, la géographie, l'écologie humaine et la sociologie »).
  19. <sup>xix</sup> Roy, J., et al., 2018 : *Le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités*. Dans : Rapport spécial sur les 1,5°C. In Press. [ci-après : « GIEC Chapitre sur le développement durable »], 451. Voir également Allen, M.R., et al., 2018 : *Cadre et contexte*. Dans : Rapport spécial sur les 1,5°C, 56 (« la faisabilité de se maintenir en dessous de 1,5°C dépend d'un éventail de conditions favorables ayant des dimensions géophysiques, environnementales-écologiques, technologiques, économiques, socioculturelles et institutionnelles »).
  20. <sup>xx</sup> Voir, par ex., Assemblée générale des Nations unies, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », A/RES/70/1 (25 septembre 2015), disponible à l'adresse : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement> ; cibles
  21. d'ODD 8.9 et 11.44.
  22. <sup>xxi</sup> 164 Voir par exemple, Nouvel agenda urbain (2016), sections 38, 45, 60, 97, 124 et 125. <https://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>.
  23. <sup>xxii</sup> 165 Voir par ex., Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes au niveau mondial 2015-2030, sections 16, 19(c), 19(d), 24, 29 et 30. <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>.
  24. <sup>xxiii</sup> Note \_\_ dans les ODD de l'ONU, page 22/35. En tant que thématique transversale, la culture joue un rôle dans chaque ODD. Outre l'ODD 11 et l'ODD 13, les dimensions culturelles sont particulièrement saillantes dans les cibles telles que l'éducation inclusive et de qualité (ODD 4), la croissance économique soutenue, inclusive et durable (ODD 8) ; des modes de vie en harmonie avec la nature (ODD 12) ; la préservation et l'usage durable des écosystèmes et de leurs services (ODD 15) et des sociétés pacifiques et inclusives (ODD 16). Voir en général la Campagne Culture2030Goal, la Culture dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (Barcelone, Paris, Harare, Sydney, Montréal, La Haye et Bruxelles, septembre 2019). [http://agenda21culture.net/sites/default/files/culture2030goal\\_high.pdf](http://agenda21culture.net/sites/default/files/culture2030goal_high.pdf). (Résumé exécutif en français : [https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/culture2030goal\\_fr\\_exres.pdf](https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/culture2030goal_fr_exres.pdf))
  25. <sup>xxiv</sup> Guzman, P. and Daly, C. (2021) *Le patrimoine culturel dans la planification climatique* ; projet pilote HiCLIP pour la compréhension de l'intégration de la culture à l'action climat. Rapport sur le projet HiCLIP du Réseau Patrimoine Climatique. ICOMOS ; Fatorić S, Egberts L. *Realising the potential of cultural heritage to achieve climate change actions in the Netherlands*. J Environ

- Manage. 2020 Nov 15;274:111107. doi: 10.1016/j.jenvman.2020.111107. Epub 2020 août 10. PMID: 32791326.
26. <sup>xxv</sup> Potts, A (auteur principal). 2021. *Livre vert sur le patrimoine culturel européen*. Europa Nostra, La Haye et Bruxelles ; Julie's Bicycle. 2021. *Culture : The Missing Link to Climate Action*, rapport de synthèse, octobre 2021.
  27. <sup>xxvi</sup> Voir Réseau Patrimoine Climatique. 2022. Rapport annuel de 2021, *Mobilising Culture for Climate Action*. [https://issuu.com/climateheritage/docs/climate\\_heritage\\_annual\\_report\\_draft](https://issuu.com/climateheritage/docs/climate_heritage_annual_report_draft).
  28. <sup>xxvii</sup> Voir le rapport sur la culture dans le développement résilient, note \_\_\_\_ (qui documente les stratégies se fondant sur la culture qui contribuent à concrétiser chacun des 17 ODD de l'ONU tout en faisant progresser l'action climat).
  29. <sup>xxviii</sup> Assemblée générale des Nations unies, « Changements climatiques, culture et droits culturels : rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels », A/75/298 (10 août 2020), disponible à l'adresse : <https://www.ohchr.org/fr/documents/thematic-reports/report-climate-change-culture-and-cultural-rights> [ci-après : « Rapport sur les droits culturels »], paragraphe 15 et les sources qui y sont citées.
  30. <sup>xxix</sup> *Petrocultures: Oil, politics, culture* ; Wilson S., Carlson A., et Imre Szeman, eds (McGill-Queen's Press- MQUP, 2017).
  31. <sup>xxx</sup> H. Haarstad et TI. Wanvik, « Carbonscapes and beyond: Conceptualizing the instability of oil landscapes », *Progress in Human Geography*, 41(4) (2017): 432-450, doi:10.1177/0309132516648007 (« Les villes et leurs banlieues aux styles de vie basés sur les voitures sont paradigmatiques de la dépendance au pétrole et de l'inertie (Huber, 2013). Toutefois, les modes urbains sont également sujets à des changements rapides ; les modes urbains en apparence inertes peuvent être modernisés, convertis et ébranlés »).
  32. <sup>xxxi</sup> <https://racetozero.unfccc.int/race-to-resilience-welcomes-new-partners-to-global-climate-campaign/>.
  33. <sup>xxxii</sup> Rapport sur les droits culturels, note \_\_\_\_.
  34. <sup>xxxiii</sup> Id., paragraphe 9.
  35. <sup>xxxiv</sup> Les climatologues ont été en grande partie incapables de modéliser des voies caractérisées par la pauvreté et les inégalités qui seraient en mesure de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.
  36. <sup>xxxv</sup> Rapport sur la culture dans le développement résilient, note \_\_\_\_.
  37. <sup>xxxvi</sup> Pour en savoir plus sur le sujet, voir Potts, Andrew (2021) « Le rôle de la culture dans le développement résilient au changement climatique », rapport n°10 de la Commission Culture de CGLU et du Réseau Patrimoine Climatique (groupe de travail 5), Barcelone, 5 novembre 2021. [ci-après : « le rapport sur la culture dans le développement résilient face au climat »]
  38. <sup>xxxvii</sup> Même si elle peut être victime de la mauvaise adaptation, elle peut également aider à l'empêcher. Le GIEC a établi en 2022 qu'entre les secteurs, « les initiatives de planification inclusive éclairées par les valeurs culturelles, les savoirs autochtones, les connaissances locales et les connaissances scientifiques peuvent aider à empêcher la mauvaise adaptation. »
  39. <sup>xxxviii</sup> La formule « patrimoine complice » a été introduite par le Réseau Patrimoine Climatique dans son plan d'action 2022-24. Le concept s'appuie sur le travail abordant les autres formes de patrimoine contesté, notamment l'accent mis sur le « patrimoine toxique » (voir le réseau de recherche collaborative sur le patrimoine toxique - Toxic Heritage Collaborative Research Network <http://toxicheritage.com/about/>) et le « patrimoine dissonant » (<https://www.bbsr.bund.de/BBSR/EN/research/programs/ExWoSt/FieldsOfResearch/dissonant-heritage/01-start.html>).
  40. <sup>xxxix</sup> Voir Potts, A., « Événement ResiliArt x Mondiacult : Les infrastructures culturelles peuvent-elles être des moteurs de l'action pour le climat axée sur l'humain ? Une provocation » (Réseau Patrimoine Climatique et Campagne 2022 Culture2030Goal) ([https://agenda21culture.net/sites/default/files/resiliart\\_event\\_provocation\\_21\\_feb\\_2022\\_fr\\_a21c.pdf](https://agenda21culture.net/sites/default/files/resiliart_event_provocation_21_feb_2022_fr_a21c.pdf))
  41. <sup>xl</sup> OMM. 2021. Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes (1970-2019) (OMM-N° 1267). [https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice\\_display&id=22006](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22006).



## Notes

---

42. <sup>xli</sup> Voir *Les Concepts clés de risque, adaptation, résilience et transformation*. Auteur·rice·s : Garschagen, M. et al., dans : Abram, N., et al., 2019 : *cadre et contexte du rapport*. Dans : Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère, encadré inter-chapitre 12.
43. <sup>xlii</sup> Trois décennies d'atténuation climat, note \_\_\_.
44. <sup>xliii</sup> Id.
45. <sup>xliv</sup> Cités et Gouvernements Locaux Unis, « Culture 21 : Actions », p. 24.
46. <sup>xlv</sup> Rapport sur les droits culturels, paragraphe 2.
47. <sup>xlvi</sup> Id., paragraphe 9.